Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 001-210103602-20261006-2026__57-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 06 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 19 **Présents : 17** **Votants : 19**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Patrick ADAO, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Sandrine SAISON-MARSOLLIER, Marie-Christine VUAILLAT

Absents excusés : Loïc CHRISTIN (procuration à Landry DUMAS), Delphine ALAMICHEL (procuration à Pauline SWEATY),

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_57 - Objet : Avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de la Route du Chêne et du cheminement Route de la Vie de l'Etraz

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 Juillet 2024 attribuant le marché de travaux relatif l'aménagement de la Route du Chêne et du cheminement Route de la Vie de l'Etraz à l'entreprise AINTEGRA pour un montant de :

- Coût prévisionnel des travaux : 350 000,00 € H.T.
- Taux de rémunération : 5,80 %
- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 20 300,00 € H.T.

Les modifications demandées par le Maître d'Ouvrage entrainent une incidence financière sur le montant des travaux.

Le présent avenant représente une augmentation d'environ 33.16% du montant initial.
Le nouveau montant se décompose comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux : 466 074,50 € H.T.
- Taux de rémunération : 5,80 %
- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 27 032,32 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de la Route du Chêne et du cheminement Route de la Vie de l'Etraz ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE de St-JEAN-de-GONVILLE (Ain)